



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



8099/10 (Presse 78)

(OR. en)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3006^{ème} session du Conseil

Agriculture et pêche

Bruxelles, le 29 mars 2010

Présidente **Madame Elena ESPINOSA MANGANA**
Ministre de l'environnement, du milieu rural et du milieu
marin de l'Espagne

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

8099/10 (Presse 78)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a pris note des conclusions de la présidence, soutenues par une majorité d'États membres, sur la communication de la Commission intitulée **"Une chaîne d'approvisionnement alimentaire plus performante en Europe"**.*

*Le Conseil a pris note des conclusions de la présidence, auxquelles souscrivent les futures présidences belge et hongroise et que soutiennent une majorité d'États membres, sur **"L'avenir de la PAC: mesures de gestion du marché après 2013"**.*

*Les ministres ont procédé à un échange de vues sur le rôle que l'agriculture et la politique agricole commune pourraient jouer dans la nouvelle **"Stratégie européenne pour l'emploi et la croissance"**.*

*En outre, la Commission a informé le Conseil de son dernier **rapport** trimestriel **sur le marché des produits laitiers**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

"UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE PLUS PERFORMANTE EN EUROPE"	7
L'AVENIR DE LA PAC: MESURES DE GESTION DU MARCHÉ APRES 2013.....	8
L'AGRICULTURE ET LA PAC DANS LA PERSPECTIVE DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020.....	9
SITUATION SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS LAITIERS.....	10
DIVERS	11

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AGRICULTURE

- Autorisation et refus des allégations de santé portant sur les denrées alimentaires - procédure de comité 13

RELATIONS EXTÉRIEURES

- Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau..... 13
- Mesures appropriées appliquées aux Îles Fidji..... 14
- Mesures restrictives à l'encontre de la Guinée..... 14
- Accord de stabilisation et d'association UE-Monténégro..... 14
- Non-prolifération des armes nucléaires..... 15

POLITIQUE COMMERCIALE

- Anti-dumping - planches à repasser originaires de Chine 15

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

ÉNERGIE

- Lampes - exigences en matière d'écoconception - procédure de comité 15

MARCHÉ INTÉRIEUR

- Substances chimiques: REACH - modification des fiches de données de sécurité 16

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

Mme Sabine LARUELLE

Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la politique scientifique

Bulgarie:

M. Miroslav NAYDENOV

Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

République tchèque:

M. Jakub ŠEBESTA

Ministre de l'agriculture

Danemark:

M. Henrik HØEGH

Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Allemagne:

Mme Ilse AIGNER

Ministre fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs
Secrétaire d'État permanent

M. Robert KLOOS

Estonie:

M. Helir-Valdor SEEDER

Ministre de l'agriculture

Irlande:

M. Brendan SMITH

M. Sean CONNICK

Ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Ministre

Grèce:

Mme Aikaterini BATZELI

Ministre du développement rural et de l'alimentation

Espagne:

Mme Elena ESPINOSA MANGANA

M. Josep PUXEU ROCAMORA

M. Joaquim LLENA I CORTINA

Ministre de l'environnement, du milieu rural et du milieu marin
Secrétaire d'État chargé du milieu rural et de l'eau
Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'action rurale de la communauté autonome de la Catalogne

France:

M. Bruno LE MAIRE

Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Italie:

M. Vincenzo GRASSI

Représentant permanent adjoint

Chypre:

Mme Egly PANTELAKIS

Secrétaire d'État faisant fonction

Lettonie:

M. Jānis DŪKLAVS

Ministre de l'agriculture

Lituanie:

M. Kazys STARKEVICIUS

Ministre de l'agriculture

Luxembourg:

M. Romain SCHNEIDER

Ministre de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural

Hongrie:

M. József GRÁF

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Malte:

M. George PULLICINO

Ministre des ressources et des affaires rurales

Pays-Bas:

Mme Gerda VERBURG

Ministre de l'agriculture, du patrimoine naturel et de la qualité des aliments

Autriche:

M. Nikolaus BERLAKOVICH

Ministre fédéral de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau

Pologne:

M. Marek SAWICKI

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Portugal:

M. António SERRANO

Ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

Roumanie:

M. Mihail DUMITRU

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Slovénie:

M. Uroš VAJGL

Représentant permanent adjoint

Slovaquie:

M. Vladimír CHOVAN

Ministre de l'agriculture

Finlande:

Mme Sirkka-Liisa ANTTILA

Ministre de l'agriculture et des forêts

Suède:

M. Eskil ERLANDSSON

Ministre de l'agriculture

Royaume-Uni:

M. Jim FITZPATRICK

Ministre adjoint, Ministre chargé de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement

M. Huw IRRANCA-DAVIES

Secrétaire d'État chargé du milieu naturel et du milieu marin, de la faune et de la flore sauvages et des questions rurales

Commission:

Mme Maria DAMANAKI

Membre

Mme Dacian CIOLOȘ

Membre

M. Janez POTOČNIK

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**"UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE PLUS PERFORMANTE EN EUROPE"**

Le Conseil a noté que le projet de conclusions du Conseil sur la manière d'améliorer le fonctionnement de la chaîne alimentaire avait été mis au point définitivement en tant que conclusions de la présidence avec le soutien d'une large majorité de délégations. Les conclusions figurent dans le *doc.* [8124/10](#).

Ces conclusions reflètent les résultats de l'échange de vues qui a eu lieu, le 18 janvier 2010 au sein du Conseil, au sujet de la communication de la Commission intitulée "Une chaîne d'approvisionnement alimentaire plus performante en Europe" (*doc.* [15330/09](#)), qui fait suite au rapport de décembre 2008 sur le prix des denrées alimentaires en Europe (*doc.* [17380/08](#)).

La chaîne alimentaire relie trois secteurs importants de l'économie européenne – l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et le secteur de la distribution. Ses performances ont des conséquences directes pour les citoyens, puisque les denrées alimentaires représentent 16 % des dépenses des ménages européens et elle revêt une importance accrue dans la perspective de la relance après la crise économique actuelle

La progression des prix des produits agricoles de base s'est accélérée durant le second semestre de 2007 pour atteindre des niveaux exceptionnels au début de l'année 2008. Le Conseil européen réuni en juin 2008 a demandé à la Commission de lui présenter un rapport à ce sujet au plus tard en décembre 2008. Dès lors, la Commission a proposé de mieux surveiller l'évolution des prix des produits agricoles de base et des denrées alimentaires, d'analyser l'incidence de la spéculation sur les prix des produits de base agricoles, et d'étudier le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

L'AVENIR DE LA PAC: MESURES DE GESTION DU MARCHÉ APRES 2013

Le Conseil a pris note des conclusions de la présidence auxquelles les futures présidences belge et hongroise, qui forment avec elle le trio de présidences successives, s'associent et souscrivent sans réserve, et qui sont appuyées par une majorité de délégations, sur "L'avenir de la PAC: Mesures de gestion du marché après 2013" (doc. [7451/1/10 REV 1](#)). Ces conclusions reflètent l'échange de vues sur un document de la présidence (doc. [6063/10](#)) auquel ont procédé les ministres le 22 février 2010.

Soulignant la nécessité d'assurer la viabilité future de l'agriculture, la présidence a estimé que ces conclusions constituaient une base utile pour le futur débat sur la PAC après 2013.

La présidence a rappelé que des discussions sur l'avenir de la PAC avaient eu lieu durant les présidences française, tchèque et suédoise et elle a invité les futures présidences à poursuivre ce travail. Elle a prévu qu'une réflexion générale sur la PAC après 2013 aura lieu lors de la réunion informelle des ministres de l'agriculture qui se tiendra à Mérida (Espagne) les 30 mai et 1^{er} juin.

L'AGRICULTURE ET LA PAC DANS LA PERSPECTIVE DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'agriculture et la PAC dans la perspective de la stratégie Europe 2020. Le débat avait pour point d'appui un document de la présidence (*doc. [7453/1/10](#)*), qui comportait un questionnaire.

D'une manière générale, les ministres ont estimé que la communication de la Commission intitulée "EUROPE 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive" (*doc. [7110/10](#)*) ne tenait pas suffisamment compte de l'agriculture et de la PAC. Ils se sont néanmoins félicités que le Conseil européen de printemps des 25 et 26 mars ait reconnu, dans ses conclusions, qu'un secteur agricole viable, productif et compétitif apporterait une contribution importante à la nouvelle stratégie européenne pour l'emploi et la croissance. De nombreux ministres ont reconnu que l'agriculture pouvait jouer un rôle essentiel pour atteindre chacune des trois priorités de la nouvelle stratégie, à savoir une croissance intelligente (par ex. au travers d'innovations permettant d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles), une croissance durable (par ex. par l'utilisation de la bioénergie) et une croissance inclusive (par ex. en maintenant l'emploi et les populations dans les zones rurales).

Certains ministres ont insisté sur le fait qu'il était indispensable que la future stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi tienne compte non seulement des contributions du Conseil ECOFIN et du Conseil "Affaires générales", mais également des sensibilités et des avis exprimés au sein du Conseil "Agriculture et pêche". Les ministres ont notamment estimé que rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement était un défi qui ne pouvait être relevé sans accorder toute l'attention nécessaire à l'agriculture, qui gère près de la moitié du territoire de l'UE, joue un rôle essentiel pour assurer l'utilisation durable des ressources, la conservation des habitats naturels et de la biodiversité, et qui est appelée à jouer un rôle de plus en plus grand dans la lutte contre le changement climatique. Les ministres ont également attiré l'attention sur le fait que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire contribuaient pour une part importante à la croissance économique et à l'emploi.

Certains ministres ont clairement fait savoir que la nouvelle stratégie ne devait pas affecter ou remettre en question le financement de la PAC. Plusieurs délégations ont plaidé en faveur du maintien d'une PAC forte, dotée d'un financement adéquat, tandis que d'autres ne souhaitaient pas préjuger du prochain cadre financier pluriannuel.

La présidence a promis qu'elle ferait part de ces avis, en tant que contribution du Conseil "Agriculture et Pêche", lors de la discussion en cours sur la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi qui sera formellement adoptée lors du Conseil européen de juin.

SITUATION SUR LE MARCHE DES PRODUITS LAITIERS

Le Conseil a pris note du rapport trimestriel de la Commission sur la situation du marché laitier (doc. [7446/10](#)) présenté par Dacian Cioloș, Commissaire à l'agriculture et au développement rural.

Les derniers chiffres montrent que les prix moyens du lait à la production ont atteint un niveau d'environ 28 centimes le litre, ce qui est proche de la moyenne saisonnière à long terme.

Face à la crise du secteur laitier, la Commission s'est engagée en mai 2009 à faire rapport tous les trois mois sur la situation du marché laitier. Elle a également mis en place un groupe à haut niveau chargé d'examiner des arrangements à moyen et long termes et elle devrait présenter ses premières conclusions en mai 2010. Outre les travaux menés au sein du groupe à haut niveau, la Commission a également organisé à Bruxelles, le 26 mars 2010, une conférence intitulée "Quel avenir pour le lait ?", afin de mener des consultations plus larges. (http://ec.europa.eu/agriculture/events/milk-conference-2010/index_en.htm).

DIVERS

Mesures de gestion de la pêche en Méditerranée

La délégation italienne, soutenue par Chypre et l'Espagne, a attiré l'attention du Conseil sur un certain nombre de difficultés pratiques relatives à la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1967/2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée (*doc. [7602/10](#)*). La Commission s'est engagée à faciliter l'application technique du règlement, tout en soulignant qu'il importait que les pays méditerranéens le respectent et le mettent en œuvre.

Négociations internationales sur le thon rouge

À la demande de Malte, le Conseil a pris acte des résultats de la Conférence de la CITES (Doha, 13 - 25 mars) en ce qui concerne le thon rouge.

Certaines délégations et la Commission ont souligné, en tant que règle générale pour toute autre négociation future de niveau international, qu'il était indispensable d'améliorer en amont la coordination de l'UE.

Réunion ministérielle de l'OCDE sur l'agriculture - Paris

Le Conseil a été informé par la délégation autrichienne des résultats de la réunion ministérielle de l'OCDE sur l'agriculture, qui s'est déroulée à Paris les 25 et 26 février 2010 (*doc. [7728/10](#)*). Le ministre autrichien de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau, M. Nikolaus Berlakovitch, qui a co-présidé la réunion de l'OCDE avec son homologue néo-zélandais, a notamment souligné que les États membres de l'OCDE souhaitaient voir aboutir les négociations de l'Agenda de Doha pour le Développement dans le cadre de l'OMC. Pour ce qui est du changement climatique et de la sécurité alimentaire, il a expliqué que l'OCDE estimait que l'agriculture pouvait faire partie de la solution. L'OCDE a également souligné la nécessité de prendre des mesures contre les effets de l'extrême volatilité des prix et pour l'amélioration de la transparence de la chaîne alimentaire. Une conférence de suivi de l'OCDE, visant à faire le point de la situation, est prévue pour 2015 au plus tard.

Union pour la Méditerranée: conférence ministérielle sur l'agriculture au Caire

La délégation française a informé le Conseil de la conférence ministérielle sur l'agriculture qui se tiendra au Caire les 15 et 16 juin 2010 dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et a plaidé en faveur d'une large participation ministérielle de l'UE à cette réunion (doc. [7832/10](#)). Cette conférence a pour objectif, entre autres, d'adopter une charte sur la sécurité alimentaire et de définir les priorités d'action pour la région méditerranéenne.

Négociations au sein de l'OMC

Le Conseil a pris note des informations communiquées par M. Dacian Cioloș, Commissaire à l'agriculture et au développement rural, sur l'état d'avancement des négociations au sein de l'OMC.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AGRICULTURE

Autorisation et refus des allégations de santé portant sur les denrées alimentaires - procédure de comité

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission de trois règlements concernant l'autorisation et le refus des allégations de santé portant sur les denrées alimentaires. Il s'agit des règlements suivants:

- règlement refusant d'autoriser certaines allégations de santé portant sur les denrées alimentaires, autres que celles faisant référence à la réduction du risque de maladie ainsi qu'au développement et à la santé infantiles;
- règlement modifiant le règlement (CE) n° 983/2009 concernant l'autorisation et le refus d'autorisation de certaines allégations de santé portant sur les denrées alimentaires et faisant référence à la réduction du risque de maladie ainsi qu'au développement et à la santé infantiles
- règlement refusant d'autoriser une allégation de santé portant sur les denrées alimentaires, autres que celles faisant référence à la réduction du risque de maladie ainsi qu'au développement et à la santé des enfants.

Au titre de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à un acte qui excède les compétences d'exécution de la Commission, n'est pas compatible avec le but ou le contenu de l'acte de base ou ne respecte pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité alors même que l'avis rendu antérieurement par le comité de réglementation était favorable aux mesures envisagées.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau

Le Conseil a pris note de l'avancement des travaux préparatoires en vue de la quatrième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau qui se tiendra à Barcelone (Espagne) le 13 avril 2010.

La conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau qui s'est tenue en Jordanie en 2008 avait vu le lancement d'une stratégie à long terme pour l'eau en Méditerranée visant à établir un cadre politique, méthodologique et de financement commun en vue de faciliter la mise en œuvre de politiques régionales dans le domaine de l'eau.

La pénurie d'eau, la variabilité du climat, les sécheresses et les inondations, la croissance démographique, les inégalités socioéconomiques et le développement déséquilibré, la pollution, les pressions exercées sur les écosystèmes naturels et la perte de diversité biologique figurent parmi les défis qui menacent la région méditerranéenne et qui appellent à l'élaboration de stratégies et de projets nouveaux afin de parvenir au développement durable des ressources en eau (doc. [7300/10](#)).

Mesures appropriées appliquées aux Îles Fidji

Le Conseil a prorogé de six mois les mesures appropriées appliquées aux Îles Fidji afin de faciliter le rétablissement de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

Pour plus de détails, voir le document [7979/10](#).

Mesures restrictives à l'encontre de la Guinée

Le Conseil a adopté une décision modifiant la position commune 2009/788 PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Guinée, estimant que le maintien du nom de certaines personnes sur la liste des personnes, entités ou organismes visés par ces mesures restrictives ne se justifiait plus.

Accord de stabilisation et d'association UE-Monténégro

Le Conseil a adopté une décision approuvant la conclusion de l'accord de stabilisation et d'association avec le Monténégro, signé le 15 octobre 2007 (doc. [11568/1/07 REV 1](#)).

Non-prolifération des armes nucléaires

Le Conseil a adopté une décision arrêtant la position de l'Union européenne en vue de la conférence d'examen de 2010 des parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui se tiendra à New York du 3 au 28 mai 2010. L'Union a pour objectif de renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire en œuvrant pour que la conférence d'examen aboutisse à un résultat concret et équilibré à propos des trois piliers du TNP que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

POLITIQUE COMMERCIALE

Anti-dumping - planches à repasser originaires de Chine

Le Conseil a adopté le règlement modifiant le règlement (CE) n° 452/2007 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de planches à repasser originaires, *entre autres*, de Chine (*doc.* [7330/10](#)).

ÉNERGIE

Lampes - exigences en matière d'écoconception - procédure de comité

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission du règlement modifiant le règlement (CE) n° 245/2009 en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes sans ballast intégré, aux lampes à décharge à haute intensité, ainsi qu'aux ballasts et aux luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes (*doc.* [5435/10](#)).

Conformément à la procédure de comité, la Commission peut désormais adopter le règlement modificatif, sauf opposition du Parlement européen.

MARCHÉ INTÉRIEUR**Substances chimiques: REACH - modification des fiches de données de sécurité**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission du règlement (*doc. [5310/10](#)*) modifiant le règlement REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces substances).

Le nouveau règlement modifiera les dispositions relatives aux fiches de données de sécurité figurant à l'annexe II du règlement REACH¹. Dans ce contexte, il énonce également les dispositions d'application permettant de passer du système actuel de classification et d'étiquetage des substances et préparations au système général harmonisé (SGH) de classification et de communication des risques chimiques.

Au titre de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à un acte qui excède les compétences d'exécution de la Commission, n'est pas compatible avec le but ou le contenu de l'acte de base, dans le cas présent le règlement REACH, ou ne respecte pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité.

¹ JO L 136 du 29.5.2007.